

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE

PROCÈS-VERBAL 02/16

Lundi, 7 décembre 2016, 20.00 h

Dans la grande salle de la Maison Wyttenbach, Rosius 1, 2502 Bienne

Présidence: Fritz Marthaler, Président

Procès-verbal: Sylvia Treuthardt, Secrétaire centrale

Présents: 27 personnes, dont 25 avec droit de vote

Excusés: J.-E. Bertholet, Urs Hof, P.-A. Kuchen, Marcel Laux, Agnes Leu, Michèle Morier-Genoud, Ellen Pagnamenta, Florence Ramoni

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 22 juin 2016
- 2 Information concernant le plan financier 2017 - 2021
- 3 Budget 2017 et fixation du taux de l'impôt ecclésiastique
- 4 Informations concernant les immeubles
- 5 Informations concernant les paroisses
- 6 Divers

L'invitation à l'Assemblée a été publiée dans les délais dans les Feuilles officielles du district Bienne-Evilard, ainsi que dans les feuilles officielles des districts Aarberg, Büren, Erlach et Nidau. Des annonces ont également parues dans les éditions de décembre de « reformiert. » et Visage protestant. En plus, les documents pouvaient être consultés sur le site WEB www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles en français et en allemand lors de l'Assemblée. Monsieur Florian Abrecht est nommé scrutateur. 25 ayant droit de vote sont comptés, la majorité absolue est donc de 13 voix.

Délibérations

Le Président ouvre l'Assemblée en saluant et remerciant tous les présents d'être venus. La pasteur Kathrin Rehmat fait une introduction.

Le point 2 « plan financier » de l'ordre du jour est déplacé en 3 (après le budget). Après cette modification, l'ordre du jour est accepté.

1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 22 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la rédactrice.

2 Budget 2017 et fixation du taux de l'impôt ecclésiastique

Nous pouvons à nouveau présenter un budget équilibré. Nous devons insister que cela n'est possible que grâce à la participation de tous les collaborateurs et collaboratrices ainsi que des organes qui pensent et agissent de manière innovante. Qu'ils en soient ici remerciés.

L'administrateur central présente le budget 2017 avec un taux fiscal inchangé de 0.23.

Le budget prévoit un excédent de charges de CHF 41'300.00 avec des revenus inchangés de CHF 8 millions. L'essentiel des revenus fiscaux proviennent des personnes morales. Les points majeurs des dépenses sont les charges du personnel et des « biens, services et marchandises ». S'y ajoutent les charges liées pour les redevances à l'église cantonale et à diverses institutions. Divers bâtiments ont été transférés de la fortune administrative dans la fortune financière. Suite à la vente de la Maison Farel, la fortune financière a légèrement diminué. Des amortissements harmonisés de 10% ont été calculés sur l'ensemble de la fortune immobilière.

La clef de répartition entre les paroisses est calculée en fonction des revenus fiscaux nets moins les frais de la Paroisse générale. Chaque paroisse reçoit un montant de base, le reste étant réparti à raison de 28% pour la paroisse française et 72% pour la paroisse allemande. Les deux paroisses ont réussi l'exploit de rester en-dessous de leur attribution budgétaire. Les subventions aux institutions sont toujours respectées.

L'Assemblée de la paroisse générale accepte à l'unanimité :

Le maintien du taux de 0.23 pour l'impôt ecclésiastique.

Le budget 2017 avec un excédent de charges de CHF 41'300.

3 Information concernant le Plan financier 2017 - 2021

Le plan financier représente une base de calcul en fonction des connaissances actuelles. A l'aide de variantes nous calculons ce qui pourrait nous arriver ces prochaines années. Pour faire cela nous devons toujours respecter des aspects formels comme par exemple la nouvelle forme de comptabilité imposée par le canton. Les paroisses devront, dès 2019, utiliser le nouveau modèle comptable HRM2 introduit en 2016 pour les communes. Cela demandera l'achat de nouveaux programmes informatiques permettant ce transfert.

L'administrateur central commente brièvement le plan financier. Le principe du pire « worst case » est appliqué. En 2018, nous calculons avec des charges identiques et des revenus fiscaux d'environ 8 millions de francs. A partir de 2019, nous devons calculer avec une diminution de CHF 1.5 millions de francs en raison de la réforme de l'imposition des entreprises. Il semble toutefois, que cette diminution ne se fera pas de manière abrupte. Le Conseil de la paroisse générale a maintenant la difficile mission d'utiliser au mieux les moyens disponibles et de réfléchir si et où

nous pouvons nous restreindre. La planification financière est régulièrement adaptée. Les chiffres d'octobre 2016 sont la base du plan actuel.

L'Assemblée de la paroisse générale prend connaissance du plan financier 2017 -2021.

C. Grupp, Président de la Paroisse allemande, donne un aperçu des raisons de la RIE III élaborées suite aux pressions de l'UE et de l'OCDE. L'UE et l'OCDE avaient exigé que la Suisse modifie son système fiscal et adapte l'imposition des entreprises étrangères à leur système. Les cantons appliquent actuellement des taux variant entre 10 et 20% (Ct. de Berne actuellement 18%). Maintenant il est prévu un taux moyen de 16 % au lieu de rehausser le taux à une moyenne européenne (Irlande 10-12%, Allemagne 30%, France 35%). Cela signifierait des pertes fiscales d'environ 2.7 milliards de francs. Malgré des versements compensatoires de la Confédération, le Ct. De Berne perdrait 170 millions de francs. Les villes de Berne et Bienne ont calculé une perte de 15, respectivement 30 millions de francs. La Paroisse réformée devrait par conséquent calculer avec une diminution de 1.5 millions de francs. Cela représente beaucoup de moyens si l'on pense que le budget de la Paroisse française est de 1 million de francs ou que les investissements immobiliers s'élèvent à 1.3 millions de francs. La redevance à l'Union synodale reste d'actualité. De ce fait, il est inacceptable de souscrire à la RIE III sous cette forme. Le 23 janvier à 19.00h à l'église St. Benoît, aura lieu un débat avec des opposants et des personnes pour la réforme.

Urs Stauffer, Administrateur des impôts de la Ville de Bienne et membre de la COFI de la Paroisse générale, insiste fortement sur le fait que l'acceptation de la RIE III aurait des répercussions dramatiques pour la Ville de Bienne avec son grand nombre de personnes juridiques. La stratégie fiscale du Canton de Berne provoquera de toute manière des pertes fiscales. Ce mal mineur n'est rien, comparé à la RIE III qui offre des privilèges fiscaux qui dépassent largement une mesure raisonnable.

4 Informations concernant les immeubles

R. Schwab, Président de la commission des immeubles informe comme suit :
Une période riche en événements est derrière nous.

- L'occupation de l'immeuble à la rue du Contrôle 22 s'est terminée sans conflit majeur. Sous la houlette de C. Grupp, une bonne solution a pu être trouvée avec l'association « FAIR ». En fin de cette semaine et après une rénovation douce, « La maison pour Bienne » pourra ouvrir ses portes.
- Au printemps la Maison Farel a pu être remise aux nouveaux propriétaires. L'inauguration, il y a quelques jours, confirme que la PG a fait le bon choix concernant les acheteurs.
- A la fin de l'été, l'Administration centrale a déménagé dans la Cure du Chemin Ischer. La maison est maintenant très belle.
- La Paroisse française est provisoirement installée à la Maison St. Paul. Il était en fait prévu une transformation de la cure au Crêt des Fleurs. Des difficultés sont survenues lors de la planification, la parcelle étant en zone d'utilité publique. En étroite collaboration avec la PF nous cherchons une solution adéquate. Il s'est avéré, que la cure est en mauvais état et que les plans doivent être repensés.
- La parcelle de la cure de la rue Feldeck a été vendue et il est prévu d'acquérir un immeuble d'habitation. Le contrat avec l'entrepreneur général est en préparation.

5 Informations concernant les paroisses

N. Manson revient sur le débat concernant le déménagement des bureaux de la PF à la Maison St Paul et fait remarquer que les espoirs mis dans cette installation font place à une grande déception.

C. Grupp informe que des mutations au sein du personnel sont prévues :

- Theo Schmid, pasteur chez nous depuis de nombreuses années, prend sa retraite. Le 15 janvier 2017 une petite fête aura lieu. A la même occasion, le pasteur Hansjörg Rügger, sera accueilli comme son successeur. Il officiera chez nous pendant deux ans jusqu'en 2019. Le culte d'installation aura lieu le 12 février 2017.
- Les festivités de Noël sont en préparation. Pour l'année de la Réformation qui va largement nous occuper en 2017, nous avons mis sur pied un programme bilingue de qualité.
- Avec la démission de Karl Storz du Conseil de paroisse, un poste est vacant dans le ressort immobilier. Un remplaçant ou une remplaçante n'ont pas encore été trouvés. C. Grupp espère des réactions de personnes intéressées et fait un appel à assumer une fonction dans la paroisse.

6 Divers

Le Président rend attentif aux nombreuses manifestations dans toute la paroisse.

Il remercie les responsables pour la préparation de cette assemblée et souhaite aux personnes présentes, une lumineuse période de l'Avent, un joyeux Noël et une bonne nouvelle année.

Fin de l'Assemblée: 22.10 h

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président:

La Secrétaire:

Fritz Marthaler

Sylvia Treuthardt